

CAISSE DES ECOLES  
LE REVEST LES EAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE DES ECOLES  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022



Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
7	7	5

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 13 décembre 2022 à 11h00.

Le conseil d'administration de la CAISSE DES ECOLES de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Ange MUSSO, Président**

Date de convocation du conseil d'administration : 29/11/2022

**Etaients présents** : Monsieur Ange MUSSO – Madame Josiane VERGOS – Madame Nathalie FEVRE – Madame Florence SELON – Monsieur Cyril PERLES

**Ont donné procuration** : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Absents** : Mme L'Inspectrice de l'Education Nationale – Mme Fanny REBUFFEL

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cyril PERLES

**OBJET : BUDGET 2022 DE LA CAISSE DES ECOLES – DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Délibération N°10/2022**

Monsieur Le Président expose :

La décision modificative n°1 de l'exercice 2022 de la caisse des écoles consiste à des virements de crédits en fonctionnement afin d'ajuster le budget. Elle serait constituée des écritures suivantes :

DM1 CDE 2019 Désignation	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6574 – Subvention de fonctionnement	2 287,38 €	
6065 – Livres, disques, cassettes		599,00 €
6067 – Fournitures scolaires		1 787,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 287,38 €</b>	<b>2 287,38 €</b>

Ceci étant exposé,

VU le CGCT et notamment l'article L 1612-11 et suivants,

VU la délibération du conseil d'administration de l'adoptant le budget primitif de la caisse des écoles pour l'exercice 2022

VU le projet de décision modificative n°1 de la caisse des écoles

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

**ADOPTE**

La décision modificative n°1 au BP 2022 de la Caisse des écoles,

**La présente délibération a été adoptée par :**

**NOMBRE DE VOIX POUR : 5**

**NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**LE PRESIDENT**  
**Ange MUSSO**

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 14/12/2022
  - de la publication, le 14/12/2022
- A Le Revest-Les-Eaux le 14/12/2022  
LE PRESIDENT

